

## Compte rendu de la séance du 29 juin 2017

Convocations : 23/06/2017

Affichage : 03/07/2017

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Fabrice ELOY, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Jacques VAN OVERBEKE  
Excusés : Michel WATIN, Pierre LEGRAND qui donne procuration à JF CORNIQUET

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu des réunions du 18 avril a été approuvé à l'unanimité

### 1 - Etat des travaux de la salle des fêtes

Après s'être rendus sur les lieux - les conseillers font observer que la finition de la partie des murs extérieurs où le béton de chanvre est appelé à rester visible a été très mal réalisée et demandent que l'on y remédie. Pour le reste les travaux sont de bonne qualité.

### 2 - Autres travaux à réaliser durant le 2<sup>nd</sup> semestre

- Changement du radiateur de la Mairie. Le devis de l'entreprise Sellier s'élevant à 2607 € HT est accepté.
- Pose d'une main courante de part et d'autre de l'escalier d'accès à la Mairie. Le devis des établissements HEDOUX de 1440 € HT est accepté.
- Peinture de la Mairie. Le devis de la SARL Projet Peinture d'un montant de 1880.60 € HT est accepté.
- Le projet d'installation d'un colombarium au cimetière est à nouveau évoqué. Tous les devis sollicités ne sont pas encore rentrés, le choix sera fait lors du prochain conseil

### 3 - Travaux d'assainissement

Les travaux qui concernent la commune doivent être réalisés en 2017 et 2018. Les appels d'offres ont été lancés. Deux entreprises seulement ont répondu. Compte tenu des devis élevés qu'elles proposent des négociations sont nécessaires

### Question diverses

Somme numérique. La commune décide d'adhérer à cette structure qui permettra une économie d'environ 40 % des factures de téléphone et internet.

CCAS. Le conseil municipal décide de supprimer cette structure. Les dépenses y afférant seront dorénavant supportées directement par la commune. Toutefois les membres qui siégeaient continueront à se réunir au sein d'une commission. L'opérateur FREE a décidé de s'installer dans la commune. Pour cela l'implantation d'une armoire sur le domaine public sera nécessaire.

Le conseil donne son accord.